



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immobilier

Question écrite n° 79796

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le Premier ministre sur le référé rendu public, le 19 mars 2015, par la Cour des comptes, concernant le premier bilan de la politique immobilière de l'État redéfinie en 2009. La Cour préconise de recentrer les missions de France Domaine sur le pilotage de la politique immobilière de l'État, notamment en allégeant ses tâches en matière d'évaluation. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

Comme l'a indiqué le Premier ministre dans sa réponse en date du 6 mars 2015 au Premier Président de la Cour des comptes, la proposition de la Cour d'alléger les tâches de France Domaine en matière d'évaluations au profit des collectivités locales fait l'objet d'une expertise approfondie dans le cadre de la mission d'ensemble relative à la politique immobilière de l'État confiée à l'Inspection générale des Finances (IGF) par le ministre de l'économie et des comptes publics et le secrétaire d'État chargé du budget. En parallèle, la direction générale des finances publiques (France Domaine) conduit une démarche d'harmonisation des méthodes et des outils des évaluateurs, en vue de sécuriser les évaluations domaniales et de renforcer leur qualité au bénéfice des consultants.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79796

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3699

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7690